



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

ÉDITION MENSUELLE N°07  
31 juillet 2020



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la  
**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
[www.notmar.gc.ca/abonner](http://www.notmar.gc.ca/abonner)

## SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité .....	1 - 10
Partie 2 Corrections aux cartes .....	11 - 18
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime .....	19 - 29
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques .....	30
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	N/A

Publication des Avis aux navigateurs  
Édition de l'Ouest  
Édition mensuelle N°07/2020

**Publié sous l'autorité de :**  
Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Pêches et Océans Canada  
Montréal, Québec  
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020  
Fs152-6F-PDF  
ISSN 1719-7716

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :  
[www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca)

Available in English:  
Notices to Mariners Publication  
Western Edition  
Monthly Edition N°07/2020

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	=	1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	=	3,28 pieds

**Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à l'index sur la page ii de la publication courante du [Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#).

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les avis (T) & (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

### Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

### Service hydrographique du Canada (SHC) – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

**En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

### Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : [www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp](http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp)

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	6-août-1999			LNM/D 23-Jul-1999
Porter	un feu FI G		48°26'36.4"N 70°53'08.6"W	
	(voir carte no. 1 P24)		(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)	
Modification de la carte	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last** (dernier) **Notice** (Avis) to (aux) **Mariners** (navigateurs) / **Date**.

## LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes et les diagrammes des *Instructions nautiques*, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

## AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION / AVIS À LA NAVIGATION

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé Avis à la navigation<sup>1</sup> qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avertissements de navigation qui sont diffusés par la Garde côtière canadienne jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avertissements de navigation en vigueur sont disponibles sur la page régionale de Navigation électronique Portail d'information maritime de la Garde côtière canadienne à <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de bureaux d'émission d'AVNAV.

### Région de l'Ouest

#### **Centre des SCTM Prince Rupert**

Garde côtière canadienne  
Bag 4444  
Prince Rupert BC V8J 4K2

Téléphone : (250) 627-3070

Courriel : [AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca](mailto:AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca)

Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav/>

### Région de l'Arctique

#### **\* Centre des SCTM d'Iqaluit**

*En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.*

Garde côtière canadienne  
Case postale 189  
Iqaluit NU X0A 0H0

#### Séries « A »

Téléphone : (867) 979-5269

#### Séries « H »

Téléphone : (867) 979-0310

Télécopieur : (867) 979-4264

Courriel : [AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca](mailto:AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca)

Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>

\* Service disponible en français et en anglais.

---

<sup>1</sup> L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

---

**INDEX**

---

**PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1**

---

Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (Notmar).....	1
Service hydrographique du Canada – Modifications des Tables des marées et des courants du Canada 2020 Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia .....	1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19.....	1
Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement.....	2
*510(P) Knight Inlet – Balise de jour à être supprimée.....	5
*511(P) Plans - Johnstone Strait – Balise de jour à être supprimée .....	6
*701 Service hydrographique du Canada – Cartes marines.....	6
*702 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	6
*703 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) .....	7
*704 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 12 et No. 18/2020.....	7
*705 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l'édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020 - Partie A2, Avis 5 : Lignes directrices générales sur les espèces aquatiques en péril et les zones importantes des mammifères marins .....	8
*707 Eaux côtières de la Colombie-Britannique - Protection de l'épaulard résident du Sud.....	8
*709(P) Service Hydrographique du Canada – Cartes papier à être supprimées .....	10

**PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 11**

---

**PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 19**

---

*711 Aides radio à la navigation maritime 2020 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique).....	19
---	----

**PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 30**

---

**PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME N/A**

---

### INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
2201	<a href="#">6</a>	3964	<a href="#">17</a>				
3000	<a href="#">11</a>	3978	<a href="#">17</a>				
3002	<a href="#">11</a>	3986	<a href="#">17, 18</a>				
3311	<a href="#">10, 11, 12</a>	3987	<a href="#">18</a>				
3312	<a href="#">10</a>	4459	<a href="#">6</a>				
3313	<a href="#">10, 12, 13</a>	4728	<a href="#">6</a>				
3441	<a href="#">13</a>	5143	<a href="#">6</a>				
3443	<a href="#">13</a>	5164	<a href="#">6</a>				
3447	<a href="#">13</a>	5165	<a href="#">6</a>				
3461	<a href="#">13</a>						
3462	<a href="#">13</a>						
3463	<a href="#">13</a>						
3479	<a href="#">14</a>						
3494	<a href="#">14</a>						
3495	<a href="#">14, 15</a>						
3496	<a href="#">15</a>						
3515	<a href="#">5</a>						
3526	<a href="#">15</a>						
3538	<a href="#">15</a>						
3545	<a href="#">15</a>						
3546	<a href="#">15, 16</a>						
3548	<a href="#">16</a>						
3564	<a href="#">6, 16</a>						
3673	<a href="#">16</a>						
3679	<a href="#">16</a>						
3685	<a href="#">16</a>						
3947	<a href="#">17</a>						
3958	<a href="#">17</a>						

**PUBLICATION DE LA GARDE COTIERE CANADIENNE – COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LES PUBLICATIONS DES AVIS AUX NAVIGATEURS (NOTMAR)**

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : [Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca)

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATIONS DES TABLES DES MAREES ET DES COURANTS DU CANADA 2020 VOLUME 5 - DETROITS DE JUAN DE FUCA ET DE GEORGIA**

(Publication récurrente de l'avis \*204/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 02/2020*.)

Le Service hydrographique du Canada de la région du Pacifique a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2020 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia, page 123, Table 2, no d'index 7120 – VICTORIA.

**Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Victoria, no d'index 7120, avec la Table 2 à la page 123 annexée ci-dessous :**

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed022020-part1-vol5-p123.pdf>

**TRANSPORTS CANADA – MESURES, MISES A JOUR ET LIGNES DIRECTRICES LIEES A LA COVID-19**

(Publication récurrente de l'avis \*401/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 04/2020*.)

Veillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) :

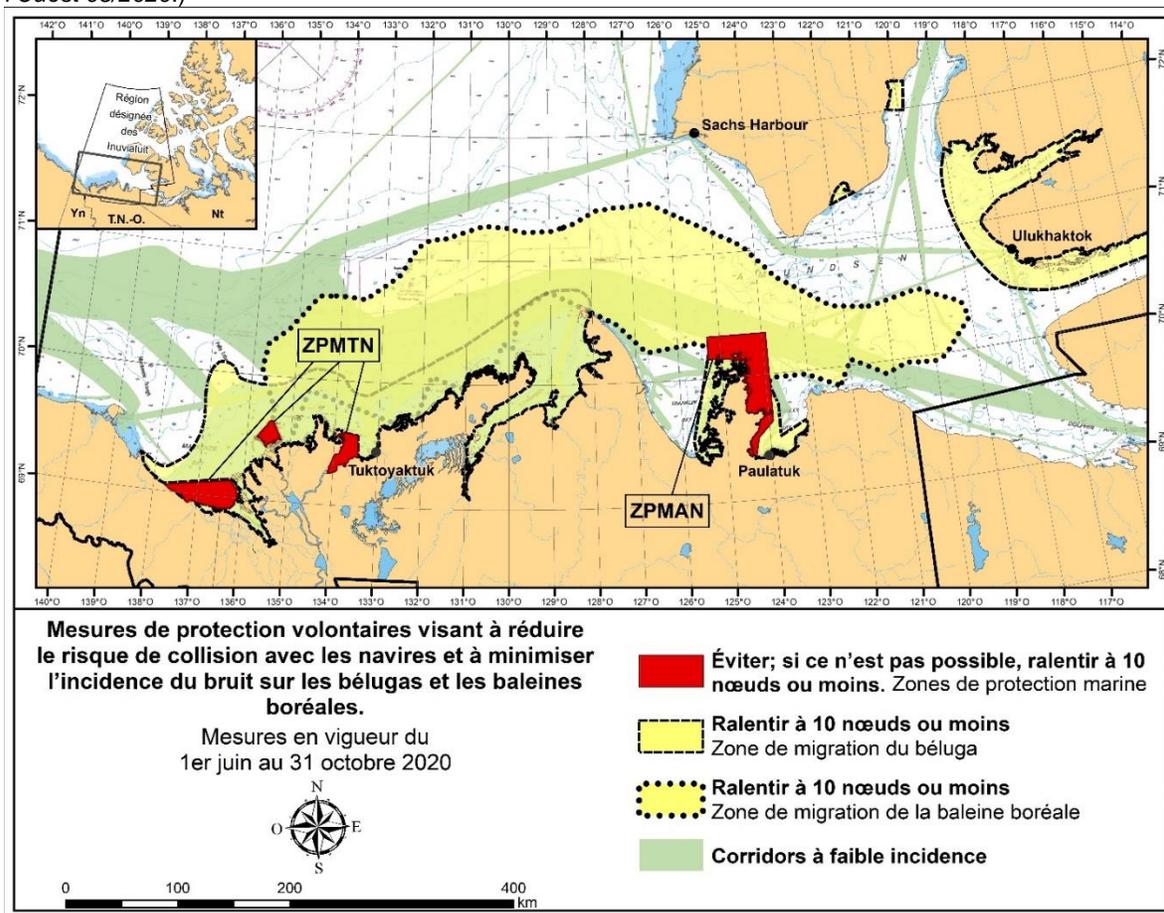
<https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter :

[Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus)

**ZONES DE PROTECTION MARINE D'ANGUNIAQVIA NIQIYUAM (ZPMAN) ET DE TARIUM NIRYUTAIT (ZPMTN) – PROTECTION DU BELUGA ET DE LA BALEINE BOREALE : ÉVITEMENT VOLONTAIRE ET ZONES DE RALENTISSEMENT**

(Publication récurrente de l'avis \*505/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 05/2020*.)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la [Convention définitive des Inuvialuit](#) (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

**MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES**

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la *Partie A2 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020*.

## MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2020. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

**Évitement (zone rouge) :** Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

**Réduction de la vitesse à 10 nœuds ou moins (zone jaune) :** Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

## Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

### Sous-secteur d'Okeevik

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

**Sous-secteur de Kittigaryuit**

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

**Sous-secteur de Niaqunnaq**

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

**Zone 1**

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

**Zone 2**

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

**\*510(P) KNIGHT INLET – BALISE DE JOUR A ETRE SUPPRIMEE**

Référence Carte : 3515

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Irvine Point – Balise de jour de bâbord (LF 5348) (50° 49' 20.8"N 126° 13' 46.4"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 28 août 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 mai 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

I/Surintendante, Glenna Evans  
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest  
Garde côtière canadienne  
25, rue Huron  
Victoria BC V8V 4V9  
Téléphone : (250) 480-2602  
Fax : (250) 480-2702  
Courriel : [glenna.evans@dfo-mpo.gc.ca](mailto:glenna.evans@dfo-mpo.gc.ca)

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2020-036)

**\*511(P) PLANS - JOHNSTONE STRAIT – BALISE DE JOUR A ETRE SUPPRIMEE**

Référence Carte : 3564

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Lily Islet – Balise de jour de tribord (LF 5343) (50° 31' 53.8"N 126° 15' 24.6"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 28 août 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 mai 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

I/Surintendante, Glenna Evans  
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest  
Garde côtière canadienne  
25, rue Huron  
Victoria BC V8V 4V9  
Téléphone : (250) 480-2602  
Fax : (250) 480-2702  
Courriel : [glenna.evans@dfm-mpo.gc.ca](mailto:glenna.evans@dfm-mpo.gc.ca)

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2020-035)

**\*701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Cartes nouvelles</b>					
5164	Lake Melville	1:100 000	27-MARS-2020	1	20.00
5165	EpINETTE Point to/à Terrington Basin	1:60 000	28-FÉVR-2020	1	20.00
<b>Nouvelles éditions</b>					
2201	Georgian Bay / Baie Georgienne	1:200 000	01-MAI-2020	3	20.00
4459	Summerside Harbour and Approaches / et les approches	1:25 000	29-MAI-2020	1	20.00
<b>Cartes retirées en permanence</b>					
4728	EpINETTE Point to / à Terrington Basin				
5143	Lake Melville				

**\*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
<b>NOUVEAUX PRODUITS</b>	
CA373469	Simpson Strait to/a Rasmussen Basin

**\*703 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ELECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
<b>Cartes nouvelles</b>			
RM-5164	Lake Melville	1:100 000	27-MARS-2020
RM-5165	Epinette Point to/à Terrington Basin	1:60 000	28-FÉVR-2020
<b>Nouvelles éditions</b>			
RM-2201	Georgian Bay / Baie Georgienne	1:200 000	01-MAI-2020
RM-4459	Summerside Harbour and Approaches / et les approches	1:25 000	29-MAI-2020
<b>Cartes retirées en permanence</b>			
RM-4728	Epinette Point to / à Terrington Basin		
RM-5143	Lake Melville		

**\*704 TRANSPORTS CANADA – BULLETINS DE LA SECURITE DES NAVIRES NO. 12 ET NO. 18/2020**

Des nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ainsi que des bulletins modifiés ont récemment été publiés sur le site web de Transports Canada à [www.tc.gc.ca/bsn-ssb/](http://www.tc.gc.ca/bsn-ssb/).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquer sur les liens ci-dessous :

**[Bulletin No. 12/2020](#) – Mesures visant à atténuer la propagation de la COVID-19 sur les navires à passagers et les transbordeurs (modifié 2020-06-30)**

**SGDDI No : 16451044**

**[Bulletin No. 18/2020](#) – Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19**

**SGDDI No : 16646061**

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (sans frais).

**\*705 PUBLICATION DE LA GARDE COTIERE CANADIENNE - MODIFICATIONS A L'EDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2020 - PARTIE A2, AVIS 5 : LIGNES DIRECTRICES GENERALES SUR LES ESPECES AQUATIQUES EN PERIL ET LES ZONES IMPORTANTES DES MAMMIFERES MARINS**

**Page 3:**

**MODIFIER COMME SUIT :**

---

**Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord :  
Nouvelles mesures de restriction de vitesse dans le golfe du Saint-Laurent**

Étant donné les changements de trajets migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et leur présence accrue dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a établi des zones délimitées et saisonnières de limitation de vitesse n'excédant pas **10.0 nœuds** visant les navires d'une longueur de plus de **13 mètres**. Veuillez consulter les éditions mensuelles des Avis aux navigateurs pour de plus amples détails et veuillez consulter WhaleMap pour connaître les dernières observations de baleine noire de l'Atlantique Nord (*site en anglais seulement*) : <https://whalemap.ocean.dal.ca/>.

Avec l'aide des Services de communication et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne, les inspecteurs de Transports Canada appliqueront cette mesure préventive. **Les contrevenants s'exposent à une sanction administrative pécuniaire pouvant atteindre 250 000 \$ et/ou des sanctions pénales en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.**

---

**\*707 EAUX COTIERES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE - PROTECTION DE L'ÉPAULARD RESIDENT DU SUD**

Tous les navires, y compris les bateaux de plaisance et les bateaux d'observation des baleines, ont un rôle important à jouer dans la réduction des perturbations acoustiques et physiques. Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement du Canada met en œuvre un [arrêté d'urgence](#) pour la protection de l'épaulard (*Orcinus orca*) dans les eaux du sud de la Colombie-Britannique, qui comprend les mesures obligatoires suivantes :

***Interdiction d'approche à distance***

Il est interdit aux navires de s'approcher de tout épaulard dans un rayon de 400 mètres dans l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud et dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique à l'est de l'île de Vancouver et au sud de Campbell River (Cape Mudge) et de la péninsule de Malaspina (Sarah Point) du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

*Les détails concernant les navires et les personnes exemptés de l'interdiction de la distance d'approche sont décrits aux articles 2(2) et 3(2) de l'arrêté d'urgence.*

***Zones de sanctuaire provisoires (ZSP)***

Les zones de sanctuaire provisoires créent des espaces de refuge pour les baleines sur une base temporaire, en attendant des recherches plus approfondies sur une approche à plus long terme. L'emplacement de ces zones est basé sur la connaissance scientifique des zones d'alimentation importantes pour les épaulards résidents du Sud.

Du 1er juin au 30 novembre 2020, aucun trafic maritime ou activité de pêche n'est autorisé dans les zones de sanctuaire provisoires au large de la côte sud-ouest de l'île Pender, à l'extrémité sud-est de l'île Saturna et sur le banc Swiftsure. Des exceptions seront autorisées pour les navires d'urgence et les navires pratiquant la pêche à des fins d'alimentation autochtone, sociales et rituelles autochtone, et des exceptions supplémentaires s'appliquent.

*Une liste complète des exceptions des navires aux interdictions de la zone de sanctuaire provisoire se trouve dans la section 4(2) de l'arrêté provisoire.*

### **Aides à la navigation**

La Garde côtière canadienne a mis en place des aides à la navigation virtuelles SIA pour aider à délimiter les zones de sanctuaire provisoires.

#### 6.1. Île Pender

<b>Nom</b>	<b>Position</b>	<b>ISMM</b>
PN1 SRKW No Go Zone	48°45.817'N 123°19.300'O	993166217
PN2 SRKW No Go Zone	48°44.153'N 123°15.517'O	993166218

#### 6.2. île Saturna

<b>Nom</b>	<b>Position</b>	<b>ISMM</b>
SA1 SRKW No Go Zone	48°46.333'N 123°03.805'O	993166219
SA2 SRKW No Go Zone	48°46.558'N 123°03.147'O	993166220
SA3 SRKW No Go Zone	48°47.473'N 123°01.975'O	993166221
SA4 SRKW No Go Zone	48°47.617'N 123°02.483'O	993166222

#### 6.3. Banc Swiftsure

<b>Nom</b>	<b>Position</b>	<b>ISMM</b>
SW1 SRKW No Go Zone	48°34.000'N 125°06.000'O	993166223
SW2 SRKW No Go Zone	48°34.000'N 124°54.200'O	993166224
SW3 SRKW No Go Zone	48°32.100'N 124°49.583'O	993166225
SW4 SRKW No Go Zone	48°32.100'N 125°01.760'O	993166226

La Garde côtière canadienne teste actuellement les aides à la navigation virtuelles du système d'identification automatique (SIA) dans des zones spécifiques. Ces aides informent les navigateurs de l'existence d'une zone de refuge provisoire soumise à des restrictions, conformément au NOTMAR 819(T)/2016.

Chaque zone de sanctuaire provisoire est délimitée par des ALN SIA virtuelles, qui peuvent être affichées sur l'équipement de navigation d'un navire, avec l'interface appropriée, telle que :

- Système électronique de visualisation de cartes marines (SEVCM);
- Système de cartes électroniques (SCE);
- RADAR;
- Dispositif minimum d'affichage (DMA); et
- Carte nautique électronique (CNE).

Note : Ce système n'est pas le moyen principal par lequel nous communiquons ces informations.

### **Diffusion d'avertissement de navigation**

La GCC-SCTM émet et publie des avertissements de navigation:

- Par diffusion radio; et
- en ligne sur le portail d'information maritime du Canada et sur son site [d'avertissements à la navigation](#).

Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'informations précises et actualisées sur la protection de l'épaulard résident du Sud, comme dans tous les avis aux navigateurs et avertissements de navigation applicables.

Pour les zones de sanctuaire provisoires et la distance d'approche de 400 mètres, l'avertissement de navigation actuellement en vigueur sera fourni aux navires soumis au règlement sur les zones de services de trafic maritime.

Pour les navires non soumis aux règlements susmentionnés, les opérateurs de navires sont tenus de surveiller les diffusions du réseau des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne pour obtenir les informations les plus récentes. Pour les fréquences radio maritimes et les heures de diffusion, des informations peuvent être trouvées dans la publication Aides radio à la navigation maritime.

### **Conformité et exécution**

Vous devez vous conformer aux avertissements de navigation diffusés et publiés par la Garde côtière canadienne concernant tout arrêté d'urgence pris en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, visant à réglementer la navigation dans le but de protéger les épaulards résidents du Sud.

Si vous ne vous conformez pas aux instructions des NAVWARN ou de l'arrêté d'urgence, vous risquez d'être confronté à :

- des sanctions administratives monétaires pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ CAN ; et/ou
- les sanctions pénales prévues par la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Si votre navire semble être entré dans une zone de refuge provisoire ou avoir enfreint la distance d'approche, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada examineront toutes les informations fournies par SIA et d'autres méthodes de détection et pourront prendre des mesures d'exécution.

Si une déviation aux restrictions de l'arrêté d'urgence est nécessaire pour des raisons de sécurité, les informations suivantes doivent être inscrites dans le journal de bord:

- Raisons de la déviation
- Vitesse de navigation du navire
- Latitude et longitude au moment de la déviation
- Temps et durée de la déviation
- Le capitaine du navire doit signer et dater l'inscription dans le journal de bord

Pour toute déviation, Transports Canada examinera et prendra en considération des raisons telles que

- Naviguer pour assurer la sécurité des navires;
- Les conditions météorologiques;
- La force majeure (circonstances imprévisibles); et
- Répondre aux situations d'urgence.

### **\*709(P) SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES PAPIER A ETRE SUPPRIMEES**

Le Service hydrographique du Canada propose de supprimer en permanence les cartes papier suivantes afin de réduire la duplication de la couverture. Des Cartes Électroniques de Navigation sont disponibles pour ces zones.

**Carte 3311** – Sunshine Coast, Vancouver Harbour to/à Desolation Sound

**Carte 3312** – Jervis Inlet & Desolation Sound and Adjacent Waterways/et les voies navigables adjacentes

**Carte 3313** – Gulf Islands and Adjacent Waterways/et les Voies Navigables Adjacentes

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 30 octobre 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 juillet 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à l'adresse suivante :

Courriel: [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca)

Téléphone: 1 (866) 546-3613

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

**3000 - Juan de Fuca Strait to à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927**

24-JUIL-2020

LNMD. 03-AVR-2020

Remplacer QUEEN CHARLOTTE ISLANDS/ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE par  
HAIDA GWAI  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390

53°03'35.0"N 132°48'08.0"W

*MPO(6204340-01)*

**3002 - Queen Charlotte Sound to à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 16-DÉC-1994 - NAD 1927**

24-JUIL-2020

LNMD. 03-AVR-2020

Remplacer QUEEN CHARLOTTE ISLANDS/ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE par  
HAIDA GWAI  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390

53°03'35.0"N 132°48'08.0"W

*MPO(6204340-01)*

**3311 - Port Moody to à Howe Sound - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470194

49°20'46.0"N 122°54'38.0"W

*MPO(6204210-03)*

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570747

49°19'23.0"N 123°16'53.0"W

*MPO(6204210-04)*

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)

49°24'30.0"N 123°29'11.0"W

*MPO(6204210-05)*

**3311 - Howe Sound - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)

49°39'42.0"N 123°11'47.0"W

*MPO(6204210-14)*

**3311 - Howe Sound Thornbrough Channel - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)

49°24'30.0"N 123°29'11.0"W

*MPO(6204210-05)*

**3311 - Howe Sound to à Pender Harbour - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)

49°24'30.0"N 123°29'11.0"W

*MPO(6204210-05)*

Rayer le dépôt de déblais abandonné  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)

49°31'29.0"N 123°58'35.0"W

*MPO(6204210-06)*

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'OUEST 07/2020  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°30'11.0"N 123°55'46.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-09)

**3311 - Pender Harbour to/à Grief Point - Sheet/Feuille 4 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020 LNM/D. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°38'00.0"N 124°12'18.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-07)

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°37'41.0"N 124°05'29.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-08)

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°45'48.0"N 124°33'17.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-10)

**3311 - Grief Point to/à Desolation Sound - Sheet/Feuille 5 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020 LNM/D. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°45'48.0"N 124°33'17.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-10)

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°51'58.0"N 124°36'04.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-11)

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°49'59.0"N 124°32'05.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-12)

**3311 - Westview - Sheet/Feuille 5 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983**

31-JUIL-2020 LNM/D. 12-JUIN-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné 49°49'59.0"N 124°32'05.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.2)  
MPO(6204210-12)

**3313 - Haro Strait North/Nord - Sheet/Feuille 6 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983**

31-JUIL-2020 LNM/D. 10-JUIL-2020

Rayer la zone de dépôt de déblais 48°41'02.0"N 123°16'38.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570567  
MPO(6204210-01)

**3313 - Saanich Inlet - Sheet/Feuille 13 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983**

31-JUIL-2020 LNM/D. 10-JUIL-2020

Rayer la zone de dépôt de déblais 48°39'05.0"N 123°27'11.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003  
MPO(6204210-13)

**3313 - Nanaimo Harbour and/et Departure Bay - Sheet/Feuille 21 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983**

10-JUIL-2020

LNMD. 29-MAI-2020

Porter une ferme marine 49°10'13.2"N 123°55'08.0"W  
(Voir la Carte n° 1, K48.2)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383

MPO(6204337-01)

**3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 29-MAI-2020

Rayer la zone de dépôt de déblais 48°41'02.0"N 123°16'38.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570567

MPO(6204210-01)

Rayer la zone de dépôt de déblais 48°39'05.0"N 123°27'11.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003

MPO(6204210-13)

**3443 - Thetis Island to/à Nanaimo - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 20-MARS-2020

Porter une étiquette Aband au dépôt de déblais 49°07'56.6"N 123°32'12.8"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070

MPO(6204210-02)

**3447 - Nanaimo Harbour and/et Departure Bay - Nouvelle édition - 21-DÉC-2012 - WGS84**

10-JUIL-2020

LNMD. 20-MARS-2020

Porter une ferme marine 49°10'13.2"N 123°55'08.0"W  
(Voir la Carte n° 1, K48.2)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383

MPO(6204337-01)

**3461 - Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

24-JUIL-2020

LNMD. 27-MARS-2020

Porter une bouée sphérique ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s, 48°10'21.3"N 123°26'25.8"W  
marquée Priv  
(Voir la Carte n° 1, Q58)

MPO(6204345-01)

**3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 29-MAI-2020

Rayer la zone de dépôt de déblais 48°41'00.0"N 123°16'29.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570567

MPO(6204210-01)

**3463 - Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 10-JANV-2020

Porter une étiquette Aband au dépôt de déblais 49°08'00.0"N 123°32'00.0"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070

MPO(6204210-02)

**3479 - Approaches to/Approches à Sidney - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983**

31-JUIL-2020

LNMD. 22-NOV-2019

Rayer la zone de dépôt de déblais (Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570567  
48°41'02.0"N 123°16'38.0"W  
MPO(6204210-01)

**3494 - Vancouver Harbour Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 16-NOV-2012 - WGS84**

17-JUIL-2020

LNMD. 10-AVR-2020

Rayer le poste de mouillage marqué K (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127  
49°17'51.1"N 122°56'51.9"W  
MPO(6204341-01)

Porter un poste de mouillage marqué K (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127  
49°18'03.0"N 122°56'41.0"W  
MPO(6204341-02)

Rayer le poste de mouillage marqué L (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127  
49°17'54.5"N 122°56'06.9"W  
MPO(6204341-03)

Porter un poste de mouillage marqué L (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127  
49°17'59.0"N 122°56'06.0"W  
MPO(6204341-04)

Rayer le poste de mouillage marqué N (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123  
49°17'39.3"N 122°58'04.6"W  
MPO(6204341-05)

Porter un poste de mouillage marqué N (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123  
49°17'38.0"N 122°58'03.0"W  
MPO(6204341-06)

**3495 - Indian Arm - Continuation A - Nouvelle édition - 14-DÉC-2012 - WGS84**

31-JUIL-2020

LNMD. 17-JUIL-2020

Rayer le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470194  
49°20'46.0"N 122°54'38.0"W  
MPO(6204210-03)

**3495 - Vancouver Harbour Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 14-DÉC-2012 - WGS84**

17-JUIL-2020

LNMD. 22-MAI-2020

Rayer le poste de mouillage marqué K (Voir la Carte n° 1, N11.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127  
49°17'51.1"N 122°56'51.9"W  
MPO(6204341-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'OUEST 07/2020  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	un poste de mouillage marqué K (Voir la Carte n° 1, N11.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°18'03.0"N 122°56'41.0"W	MPO(6204341-02)
Rayer	le poste de mouillage marqué L (Voir la Carte n° 1, N11.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°17'54.5"N 122°56'06.9"W	MPO(6204341-03)
Porter	un poste de mouillage marqué L (Voir la Carte n° 1, N11.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°17'59.0"N 122°56'06.0"W	MPO(6204341-04)
<b>3496 - Approaches to/Approches à Vancouver Harbour - Carte nouvelle - 29-MARS-2019 - WGS84</b>			
	31-JUIL-2020		LNMD. 25-OCT-2019
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570747	49°19'23.0"N 123°16'53.0"W	MPO(6204210-04)
<b>3526 - Howe Sound - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983</b>			
	31-JUIL-2020		LNMD. 13-MARS-2020
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570747	49°19'23.0"N 123°16'53.0"W	MPO(6204210-04)
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2)	49°24'30.0"N 123°29'11.0"W	MPO(6204210-05)
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2)	49°39'42.0"N 123°11'47.0"W	MPO(6204210-14)
<b>3538 - Desolation Sound and/et Sutil Channel - Nouvelle édition - 30-DÉC-2005 - NAD 1983</b>			
	03-JUIL-2020		LNMD. 19-JUIN-2020
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3538_6204335_1_202005281501.pdf">ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3538_6204335_1_202005281501.pdf</a> Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470103	50°05'00.0"N 125°00'00.0"W	MPO(6204335-01)
<b>3545 - Johnstone Strait, Port Neville to/à Robson Bight - Carte nouvelle - 28-AVR-1989 - NAD 1983</b>			
	03-JUIL-2020		LNMD. 18-MAI-2018
Porter	une étiquette Aband à la zone de dépôt de déblais Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570223	50°27'48.0"N 126°04'53.0"W	MPO(6204211-01)
<b>3546 - Broughton Strait - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983</b>			
	03-JUIL-2020		LNMD. 10-MAI-2019
Rayer	la zone de dépôt de déblais (Voir la Carte n° 1, N62.1)	50°33'30.0"N 126°48'00.0"W	MPO(6204211-03)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'OUEST 07/2020  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Rayer le dépôt de déblais 50°42'00.0"N 127°06'05.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1) MPO(6204211-04)

**3548 - Queen Charlotte Strait, Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983**  
03-JUIL-2020 LNM/D. 10-MAI-2019

Rayer le dépôt de déblais 50°46'24.0"N 127°22'42.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1) MPO(6204211-02)

Rayer le dépôt de déblais 50°42'00.0"N 127°06'05.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1) MPO(6204211-04)

**3564 - Port Neville - Carte nouvelle - 04-DÉC-1987 - NAD 1983**  
03-JUIL-2020 LNM/D. 18-MAI-2018

Porter une étiquette Aband à la zone de dépôt de déblais 50°28'07.0"N 126°04'54.0"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570223 MPO(6204211-01)

**3673 - Clayoquot Sound, Tofino Inlet to/à Millar Channel - Carte nouvelle - 01-DÉC-1995 - NAD 1983**  
03-JUIL-2020 LNM/D. 27-MARS-2020

Porter un émissaire entre 49°08'59.6"N 125°54'38.7"W  
(Voir la Carte n° 1, L41.1) et 49°09'05.6"N 125°54'58.8"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470333, CA570088 MPO(6204336-01)

Rayer l'émissaire entre 49°08'59.5"N 125°54'38.4"W  
(Voir la Carte n° 1, L41.1) et 49°09'00.6"N 125°54'44.0"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470333 MPO(6204336-02)

**3679 - Quatsino Sound - Carte nouvelle - 14-JUIN-1991 - NAD 1983**  
10-JUIL-2020 LNM/D. 12-OCT-2018

Rayer le dépôt de déblais 50°28'30.0"N 127°50'07.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470042 MPO(6204216-01)

Rayer le dépôt de déblais 50°27'41.0"N 127°32'06.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N62.1)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470042 MPO(6204216-02)

**3685 - Tofino - Nouvelle édition - 25-AOÛT-1995 - NAD 1983**  
03-JUIL-2020 LNM/D. 16-AOÛT-2019

Porter un émissaire entre 49°08'59.6"N 125°54'38.7"W  
(Voir la Carte n° 1, L41.1) et 49°09'05.6"N 125°54'58.8"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470333, CA570088 MPO(6204336-01)

<b>3947 - Grenville Channel to/à Chatham Sound - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983</b> 17-JUIL-2020		LNMD. 08-FÉVR-2019
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370442, CA470597	53°54'00.0"N 130°16'00.0"W  <i>MPO(6204215-01)</i>
<b>3958 - Prince Rupert Harbour - Nouvelle édition - 13-DÉC-2013 - WGS84</b> 17-JUIL-2020		LNMD. 13-MARS-2020
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570715	54°16'53.0"N 130°22'18.0"W  <i>MPO(6204215-02)</i>
<b>3964 - Tuck Inlet - Nouvelle édition - 30-AVR-1999 - NAD 1983</b> 17-JUIL-2020		LNMD. 12-AVR-2019
Rayer	le dépôt de déblais (Voir la Carte n° 1, N62.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570117	54°22'05.0"N 130°15'48.0"W  <i>MPO(6204215-03)</i>
<b>3978 - Bonilla Island to/à Edye Passage - Carte nouvelle - 01-JUIL-2016 - WGS84</b> 17-JUIL-2020		LNMD. 27-SEPT-2019
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370442, CA470597	53°54'03.0"N 130°16'00.0"W  <i>MPO(6204215-01)</i>
<b>3986 - Browning Entrance - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983</b> 10-JUIL-2020		LNMD. 26-JUIN-2020
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3986_6204339_1_202006041212.pdf">ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3986_6204339_1_202006041212.pdf</a> Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470622	53°28'00.0"N 130°36'00.0"W  <i>MPO(6204339-01)</i>
31-JUIL-2020		LNMD. 10-JUIL-2020
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3986_6204342_1_202006291330.pdf">ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3986_6204342_1_202006291330.pdf</a> Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470622	53°32'00.0"N 130°36'00.0"W  <i>MPO(6204342-01)</i>
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3986_6204343_1_202006291334.pdf">ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3986_6204343_1_202006291334.pdf</a> Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470622	53°28'00.0"N 130°28'00.0"W  <i>MPO(6204343-01)</i>
<b>3986 - Griffith Harbour - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983</b> 31-JUIL-2020		LNMD. 10-JUIL-2020
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'12.6"N 130°33'20.5"W  <i>MPO(6204344-01)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'OUEST 07/2020  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'19.3"N 130°32'44.9"W	MPO(6204344-02)
Rayer	la profondeur de 5.0 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'36.3"N 130°33'11.9"W	MPO(6204344-03)
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'35.7"N 130°33'12.5"W	MPO(6204344-04)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1.7 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'43.9"N 130°34'14.4"W	MPO(6204344-05)
<b>3987 - Kitkatla Channel and/et Porcher Inlet - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983</b> 17-JUIL-2020			LNMD. 25-OCT-2019
Rayer	le dépôt de déblais abandonné (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370442, CA470597	53°54'00.0"N 130°16'00.0"W	MPO(6204215-01)

\*711 AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME 2020 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE)

**Page 1-12**

**MODIFIER COMME SUIT :**

## **1.7 ADRESSES DES BUREAUX RÉGIONAUX**

### **Région de l'Atlantique**

*Service disponible en français et en anglais.*

Surintendant régional  
Services de communications et de trafic maritimes  
Garde côtière canadienne  
Case postale 1000  
Dartmouth NS B2Y 3Z8  
Téléphone : 902-426-4564

### **Région de l'Arctique**

*Service disponible en anglais.*

Surintendant régional  
Services de communications et de trafic maritimes  
Garde côtière canadienne  
301-5204, 50<sup>e</sup> Avenue  
Yellowknife NT X1A 1E2  
Téléphone : 519-330-6547

### **Région du Centre et de l'Arctique**

*Service disponible en français et en anglais.*

Surintendant régional  
Services de communications et de trafic maritimes  
Garde côtière canadienne  
1550, avenue D'Estimauville  
Québec QC G1J 5E9  
Téléphone : 418-648-5522  
Télécopieur : 418-648-4877

**Page 1-13**

**MODIFIER COMME SUIV :**

**Région ~~du Centre-et~~ de l'Arctique  
Centre des SCTM d'Iqaluit**

AVNAV séries « A » et « H »

*En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.*

*Service disponible en français et en anglais.*

Garde côtière canadienne

Case postale 189

Iqaluit NU X0A 0H0

AVNAVs séries « A »

Téléphone : 867-979-5269

AVNAVs séries « H »

Téléphone : 867-979-0310

Télécopieur : 867-979-4264

Courriel : [NAVWARN.MCTS.Iqaluit@innav.gc.ca](mailto:NAVWARN.MCTS.Iqaluit@innav.gc.ca)

Site Web AVNAV : <http://nis.ccg-gcc.gc.ca/>

**Page 1-14**

**MODIFIER COMME SUIV :**

**Région du Centre ~~et de l'Arctique~~  
Centre des SCTM de Prescott**

AVNAV séries « Q » et « C »

*Service disponible en français et en anglais.*

Garde côtière canadienne

401, rue King Ouest

Case postale 1000

Prescott ON K0E 1T0

Téléphone : 613-925-0666

Télécopieur : 613-925-4519

Courriel : [NAVWARN.MCTSPrescott@innav.gc.ca](mailto:NAVWARN.MCTSPrescott@innav.gc.ca)

Site Web AVNAV : <http://nis.ccg-gcc.gc.ca/>

**Pages 2-7 à 2-8**

**MODIFIER COMME SUIT :**

**Tableau 2-3 - SCTM Iqaluit/VFF Communications navire/terre**

Sites situés à	Voies	Fréquences		Remarques
		d'émission	de réception	
Iqaluit 63°43'52"N 068°32'32"W	C16 C26	-	-	Ce site est opérationnel de la mi- <del>juin</del> <b>mai</b> approximativement à la fin décembre.
	403 603 812 1201	2182J3E	2182	
		2582J3E	2206	
		4363J3E	4071	
		6507J3E	6206	
		8752J3E	8228	
-	13077J3E	12230		
-	4207.5F1B	4207.5		
	6312.0F1B	6312.0		
	8414.5F1B	8414.5		
	12577.0F1B	12577.0		
	16804.5F1B	16804.5		
-	4177.5F1B	4177.5		
	6268F1B	6268		
	8376.5F1B	8376.5		
	12520F1B	12520		
	16695F1B	16695		
-	4125J3E	4125		
	6215J3E	6215		
	8291J3E	8291		
	12290J3E	12290		
	16420J3E	16420		
Churchill 58°46'29"N 094°11'22"W	C16 C26	-	-	Ce site est opérationnel <del>pendant la saison de navigation (approximativement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre)</del> <b>de la mi-juillet approximativement à la fin d'octobre.</b>
Killinek 60°25'27"N 064°50'30"W	403	2182J3E	2182	Ce site est opérationnel du début juillet approximativement à la fin décembre.
		2514J3E	2118	
		2582J3E	2206	
		4363J3E	4071	
Coral Harbour 64°09'01"N 083°22'22"W	403 603 812 1201	2182J3E	2182	Ce site est opérationnel <del>de la mi-</del> <b>du début</b> juillet approximativement à la fin d'octobre.
		2514J3E	2118	
		2582J3E	2206	
		4363J3E	4071	
		6507J3E	6206	
		8752J3E	8228	
	13077J3E	12230		

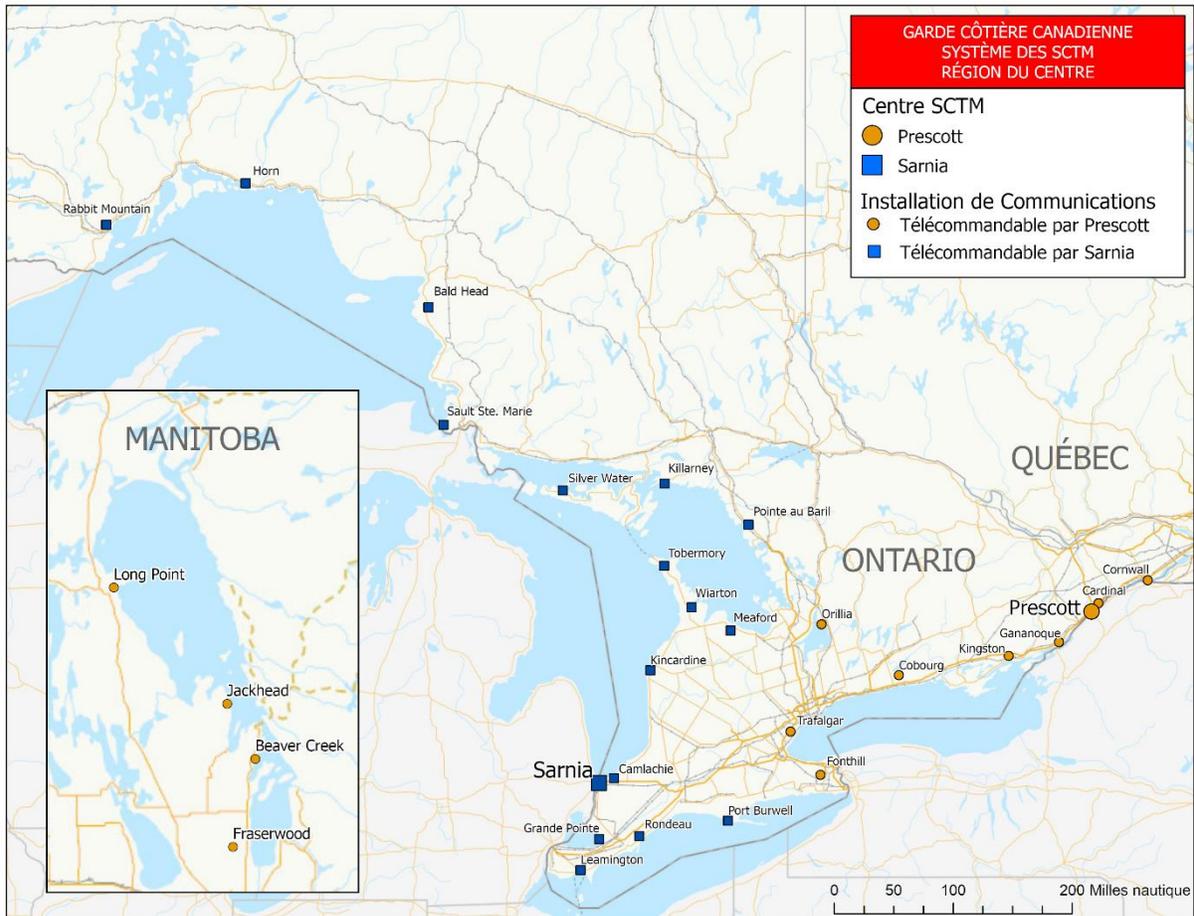
**Page 2-60**

**SUPPRIMER LA FIGURE SUIVANTE :**

**Figure 2-1 - Réseau des SCTM – Région du Centre et de l'Arctique – Grands Lacs**

**REPLACER AVEC CE QUI SUIT :**

**Figure 2-1 - Réseau des SCTM – Région du Centre – Grands Lacs**





**Page 2-62**

**SUPPRIMER LA FIGURE SUIVANTE :**

**Figure 2-3 - Réseau des SCTM – Région du Centre et de l'Arctique – Arctique**

**REMPLENER AVEC CE QUI SUIT :**

**Figure 2-3 - Réseau des SCTM – Région de l'Arctique**



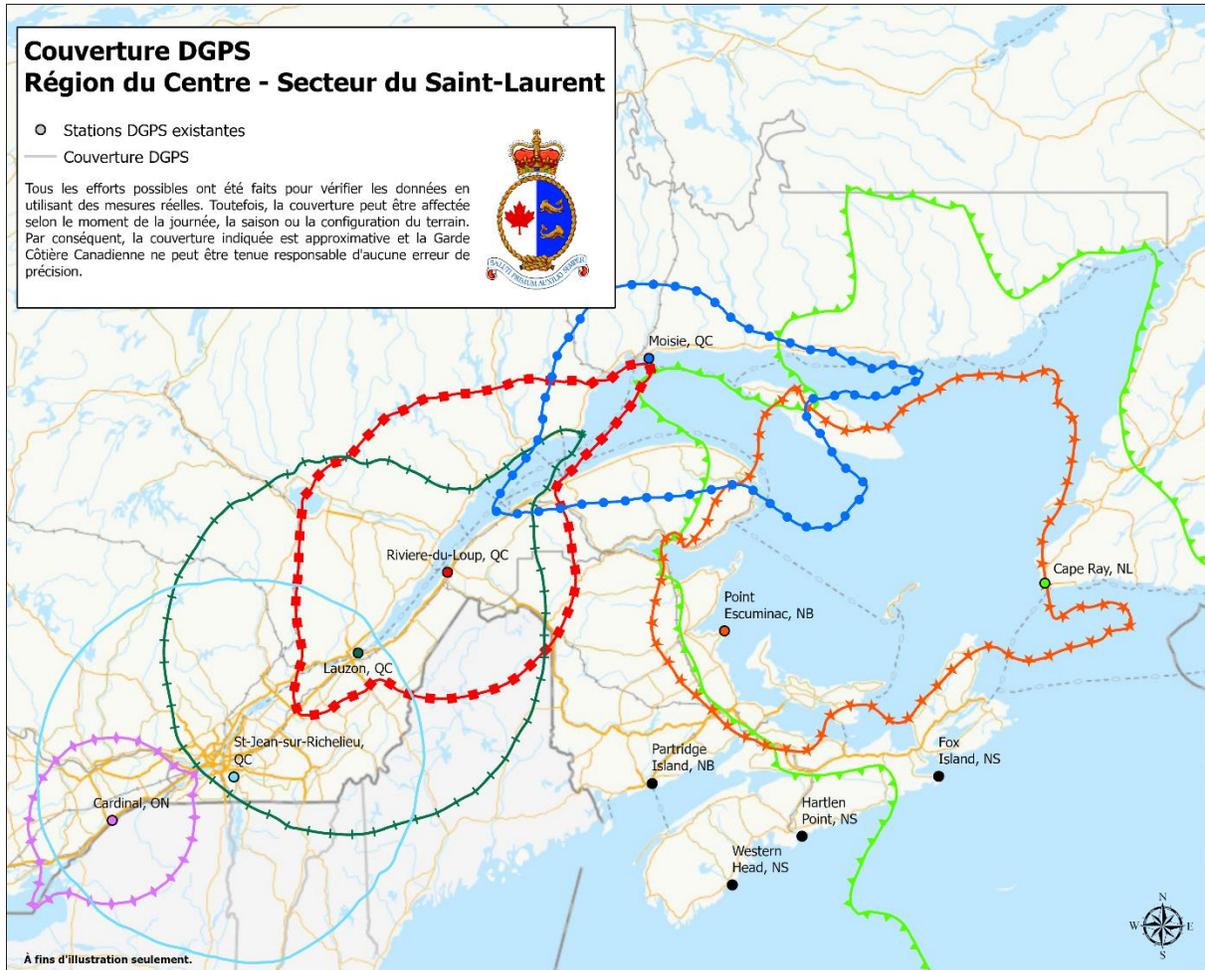
**Page 4-44**

**SUPPRIMER LA FIGURE SUIVANTE :**

**Figure 4-8 - Couverture DGPS - Région du Centre et de l'Arctique – Secteur du Saint-Laurent**

**REMPLENER AVEC CE QUI SUIT :**

**Figure 4-8 - Couverture DGPS - Région du Centre – Secteur du Saint-Laurent**



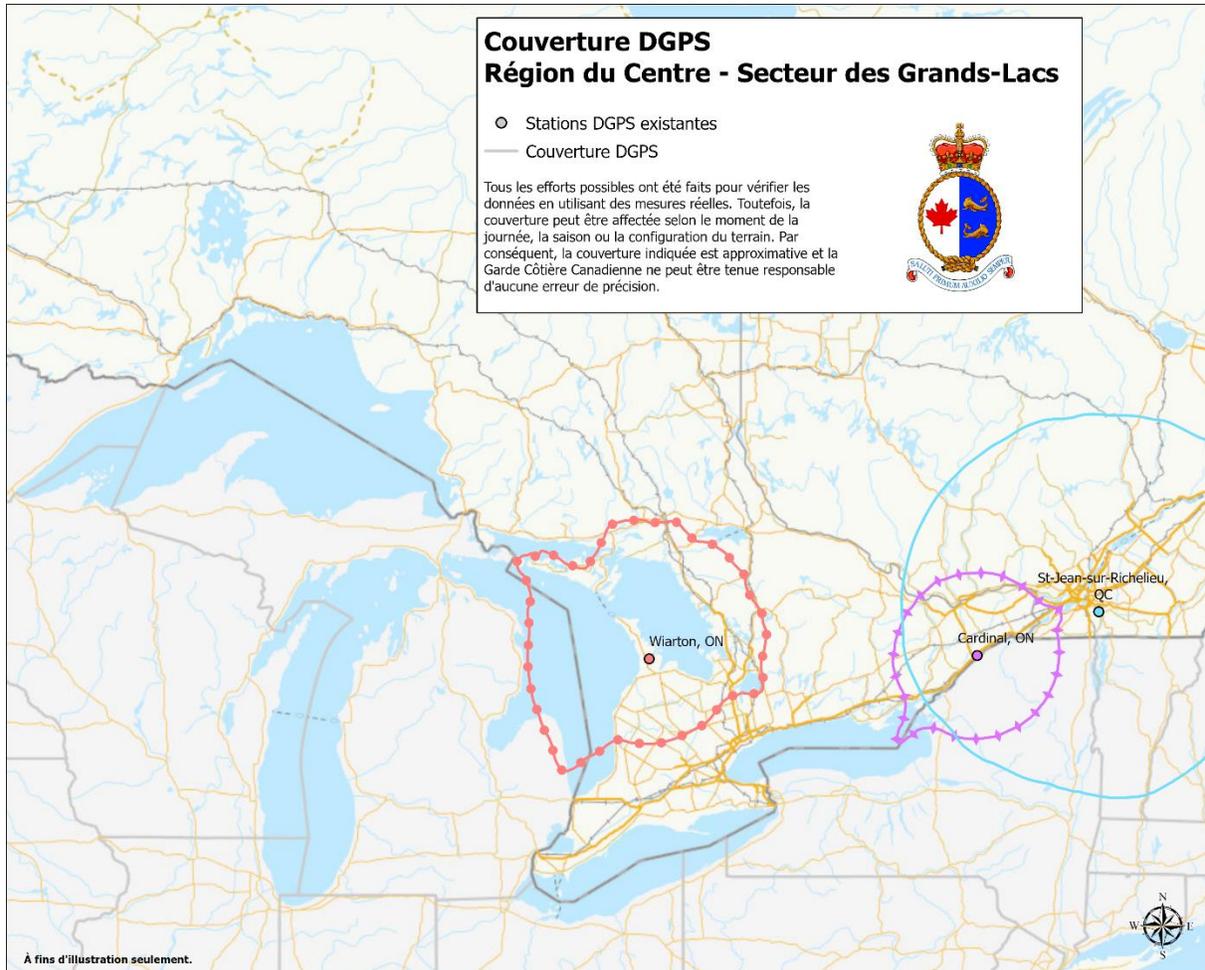
**Page 4-45**

**SUPPRIMER LA FIGURE SUIVANTE :**

**Figure 4-9 - Couverture DGPS - Région du Centre et de l'Arctique – Secteur des Grands-Lacs**

**REMPLENER AVEC CE QUI SUIT :**

**Figure 4-9 - Couverture DGPS - Région du Centre – Secteur des Grands-Lacs**



**Page 4-50**

**SUPPRIMER LE TABLEAU SUIVANT :**

**Tableau 4-16 - La distribution des avertissements de navigation**

**REEMPLACER AVEC CE QUI SUIT :**

**Tableau 4-16 - La distribution des avertissements de navigation**

Identification	Bureau émetteur AVNAV	Service d'abonnement	Internet GCC avertissements de navigation (AVNAV)
A et H	Région de l'Arctique	X	<a href="http://nis.ccg-gcc.gc.ca">http://nis.ccg-gcc.gc.ca</a>
C	Région du Centre, Secteur Grands Lacs	X	
Q	Région du Centre, Secteur Saint-Laurent	X	
M	Région des Maritimes	X	
N	Région de Terre-Neuve et Labrador	X	
P	Région de l'Ouest	X	

**Page 4-80**

**MODIFIER COMME SUIT :**

2. Pour informer l'agent de quarantaine, la personne responsable du navire doit soumettre une Déclaration maritime de santé par courriel à, [phac.cns-snc.aspc@canada.ca](mailto:phac.cns-snc.aspc@canada.ca). Si cette méthode n'est pas disponible, la personne responsable doit fournir les renseignements suivants au centre SCTM le plus proche :

**Page 4-81**

**MODIFIER COMME SUIT :**

4. Toutes les déclarations maritimes de santé (nouvelles ou à jour) soumises 24 heures ou moins avant l'arrivée du navire doivent être accompagnées d'un appel au SNC, 1-833-615-2384.

**Page 4-83**

**SUPPRIMER LA SECTION SUIVANTE :**

**Glace de Centre et de l'Arctique**

**REEMPLACER AVEC CE QUI SUIT :**

**Glace du Centre**

Centre des opérations des glaces de la Garde côtière canadienne  
105, rue McGill, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H2Y 2E7

**Secteur de l'Arctique**

Téléphone : 514-283-2784

Courriel : [DFO.IceOpsArctic.GlacesOpsArctique.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.IceOpsArctic.GlacesOpsArctique.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

**Conditions des glaces**

Téléphone : 514-283-1752  
514-283-2069

Courriel : [ec.ssgarctique-issarctic.ec@canada.ca](mailto:ec.ssgarctique-issarctic.ec@canada.ca)  
[DFO.IceArctic.GlacesArctique.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.IceArctic.GlacesArctique.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

**Secteur des Grands Lacs**

Téléphone : 514-283-2784

Courriel : [DFO.IceOpsGreatLakes.GlacesOpsGrandsLacs.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.IceOpsGreatLakes.GlacesOpsGrandsLacs.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

**Conditions des glaces**

Téléphone : 514-283-1752  
514-283-2069

Courriel : [ec.ssggrandslacs-issgreatlakes.ec@canada.ca](mailto:ec.ssggrandslacs-issgreatlakes.ec@canada.ca)  
[DFO.IceGreatLakes.GalcesGrandsLacs.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.IceGreatLakes.GalcesGrandsLacs.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

**Secteur du Saint-Laurent**

Téléphone : 514-283-1746

Courriel : [DFO.IceOpsStLawrence.GlacesOpsStLaurent.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.IceOpsStLawrence.GlacesOpsStLaurent.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

**Conditions des glaces**

Téléphone : 514-283-1752  
514-283-2069

Courriel : [ec.ssgstlaurent-issstlawrence.ec@canada.ca](mailto:ec.ssgstlaurent-issstlawrence.ec@canada.ca)

La version complète de DCIG TP 15163 est disponible à :  
<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-tp15163-menu-4025.htm>.

**Page 4-87**

**MODIFIER COMME SUIT :**

**Garde côtière canadienne, région du Centre ~~et de l'Arctique~~ (Ontario)**

Téléphone : 613-925-4842

Courriel : [TSCCNA@dfo-mpo.gc.ca](mailto:TSCCNA@dfo-mpo.gc.ca)

- *Dans le sujet du courriel, s'il vous plait indiquez : IRN – « Nom du navire »*
- *Dans le corps du courriel, s'il vous plait indiquez les coordonnées pour le navire.*

**Garde côtière canadienne, région du Centre ~~et de l'Arctique~~ (Québec)**

Pêches et Océans Canada

Téléphone : 514-283-5684

Courriel : [spvr.email@stericycle.com](mailto:spvr.email@stericycle.com)

ARC 404 — Grand lac des Esclaves et fleuve Mackenzie, première édition, 2012 —

Chapitre 1 — Paragraphe 50, après « partiellement submergé »  
Supprimer : « et jalonné par des bouées d'obstacle »

(C2020-012.01)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION**

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....  
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement :  DGPS  GPS avec WAAS  GPS  Radar  Autre

Système de référence géodésique utilisé :  WGS 84  NAD 27  Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations :  NAD 27  NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

\*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

*Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Montréal QC H2Y 2E7  
[Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca)

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

**OU**

Directeur général, Service hydrographique du Canada  
& services océanographiques.  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa ON K1A 0E6  
[CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca)

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: [info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)